

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Capitalisation France

Initiateur du produit : The OneLife Company S.A. ("OneLife")

Contact : Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire d'assurance ou bien nous contacter via notre site internet www.onelife.eu.com, par email à info@onelife.eu.com ou par téléphone au (00352) 45 67 30 1

Autorité de contrôle : Commissariat aux Assurances ("CAA")

Date de production du document : 27-6-2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Un contrat de capitalisation à prime unique lié à un ou plusieurs supports d'investissement (dont les droits sont exprimés en unités), avec la possibilité d'investir des primes complémentaires. Le contrat peut être établi pour une durée limitée de 10 ans minimum, reconductible tacitement d'année en année.

Objectifs

Le produit vous permet d'accumuler un capital via l'investissement d'une ou plusieurs primes dans un ou plusieurs des supports d'investissement suivants : fonds interne(s) dédié(s), fonds d'assurance spécialisé(s), fonds interne(s) collectif(s) et/ou fonds externe(s). Ceux-ci ne fournissent aucune sorte de protection du capital ni de rendement garanti.

La valeur en capital du contrat est déterminée par la valeur des supports d'investissement sous-jacents que vous choisissez en fonction de votre profil de risque et de vos objectifs personnels. Le risque et le rendement des investissements fluctueront, notamment en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les règles et limites d'investissement applicables au contrat et aux supports d'investissement choisis, sont déterminées par le CAA.

Le capital ainsi constitué est destiné à vous être versé en cas de rachat (possible à tout moment) ou à l'échéance du contrat.

Investisseur de détail visé

Il est destiné aux investisseurs avec une prime minimale de 100.000 €, dont l'horizon de placement est à moyen ou long terme, et à même d'accepter un risque de capital, lequel peut être substantiel en fonction des investissements sous-jacents du contrat choisis par l'investisseur. Des informations complémentaires sur les options d'investissement figurent dans les documents précontractuels qui peuvent être obtenus de OneLife sur simple demande de votre part (voir la section « Autres informations pertinentes »).

Assurance : avantages et coûts

Vous percevrez le capital accumulé, net de tous coûts et charges dus, à l'échéance du contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Risque le plus faible

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus élevé

 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 à 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse à la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau très élevé. La classe de risque du produit dépend du ou des fonds d'investissement sélectionnés.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si OneLife n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si OneLife n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Les fonds sous-jacents peuvent comprendre des actifs illiquides tels que des fonds alternatifs, des fonds immobiliers et/ou des actifs non cotés. Ces actifs exposent à des risques additionnels qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus lorsqu'ils ne représentent pas une partie significative des fonds sous-jacents. Ces risques consistent dans l'impossibilité de vendre ces actifs ou de les vendre au moment voulu et/ou avec des pertes significatives. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Performance

Le rendement de votre investissement dépendra du/des fonds dans le(s)quel(s) vous décidez d'investir. De plus amples informations quant au rendement possible de chaque fonds d'investissement disponible figurent dans le Document d'Option d'Investissement relatif à chaque fonds. Ce document peut être obtenu en suivant le lien internet indiqué dans la section « Produit » du présent document, via votre intermédiaire ou sur demande adressée à OneLife.

Le Document d'Option d'Investissement de chaque fonds montre des scénarios de performance et coûts basés sur un investissement de 10.000 €.

Que se passe-t-il si OneLife n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs sous-jacents du contrat sont déposés auprès d'une banque dépositaire, qui a été autorisée par l'autorité de surveillance du secteur des assurances au Luxembourg, le CAA. Dans le cas improbable d'une défaillance de OneLife, le CAA peut geler les comptes bancaires correspondants aux fins de protéger les droits des investisseurs. Les investisseurs ont un super-privilège sur les actifs faisant partie du portefeuille assurantiel de OneLife, ce qui leur permet de recouvrer en premier lieu leurs réclamations liées à leurs contrats en cas de défaillance de OneLife. Les investisseurs sont également protégés en cas de défaillance de la banque dépositaire étant donné que les actifs sous-jacents de leur contrat ne sont pas repris dans son bilan, à l'exception des liquidités. Le régime luxembourgeois protège les actifs mais pas leur valeur intrinsèque. Les investisseurs ne sont pas protégés contre une mauvaise performance causée par les placements ou la stratégie d'investissement choisis, entraînant une perte partielle ou totale de la valeur du contrat. Cette perte n'est pas couverte par un quelconque régime de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 €	Si vous sortez après :			
	Scénarios	1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)		20,00 - 799,25	66,64 - 2.623,19	87,88 - 7.394,48
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an (%)		0,16 % - 9,70 %	0,16 %- 5,02 %	0,16 % - 4,42 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 % - 0,60 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais d'entrée du contrat ainsi que de chaque fonds d'investissement sélectionné.
	Coûts de sortie	0,00 % - 0,00 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais de rachat du contrat ainsi que des frais de sortie de chaque fonds d'investissement sélectionné.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 % - 0,69 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais de transactions encourus lors des achats et ventes des actifs au sein des fonds d'investissement sélectionnés.
	Autres coûts récurrents	0,16 % - 3,28 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais d'administration du contrat ainsi que des frais annuels prélevés au sein des fonds d'investissement sélectionnés.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 % - 0,00 %	L'incidence du minimum et du maximum des commissions liées aux résultats prélevées au sein des fonds d'investissement sélectionnés.
	Commissions d'intéressement	0,00% - 0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement. Veuillez vous référer au Document d'Option d'Investissement du/des fonds sélectionné(s) afin de déterminer si cela s'applique à votre investissement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 10 an(s)

La période recommandée susmentionnée a été définie conformément aux caractéristiques du produit. Néanmoins, elle sera fonction de votre situation personnelle, et notamment de votre patrimoine, de votre appétence au risque et vos objectifs, du régime fiscal en vigueur et du/des support(s) d'investissement choisi(s).

La perception anticipée de l'investissement est possible en renonçant au contrat durant la période de renonciation de 30 jours (par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par voie de rachat partiel ou total (sur demande écrite).

La perception anticipée de l'investissement peut impliquer une perte potentielle d'avantages fiscaux associés au contrat. Il n'y a pas d'autres coûts liés à une perception anticipée.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de réclamation, vous pouvez contacter le Département Compliance de OneLife, comme mentionné ci-dessous. Vous pouvez également adresser vos réclamations directement au CAA (7 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg - caa@caa.lu - www.caa.lu) ou à l'autorité de contrôle française (Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution, 61 rue Taitbout, F-75436 Paris Cedex 09), et ce, sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice.

Adresse postale: The OneLife Company S.A., Compliance Department, 38 Parc d'activités de Capellen, BP 110, L-8303 Capellen.

Site internet: www.onelife.eu.com

E-mail: info@onelife.eu.com

Autres informations pertinentes

De plus amples informations concernant OneLife sont disponibles sur le site internet susmentionné.

Des informations réglementaires complémentaires sur le produit peuvent être demandées en envoyant un email à info@onelife.eu.com. Tous les documents publiés sur le site internet de OneLife sont impérativement mis à disposition en vertu de la loi luxembourgeoise. Les conditions générales relatives au produit décrit dans le présent Document d'Informations Clés sont disponibles sur demande auprès de OneLife.

Pour un fonds interne dédié et/ou un fonds d'assurance spécialisé, les actifs du fonds sont gérés, selon les cas, par l'investisseur ou par un gestionnaire externe mandaté par OneLife. Au moment de la mise à disposition du Document d'Informations Clés, le gestionnaire et/ou les actifs sous-jacents du fonds ne sont pas encore connus. C'est la raison pour laquelle OneLife a adopté une approche « profilaire ». La même approche est utilisée pour un contrat lié à un ou plusieurs fonds externes, en attendant la réception des données quantitatives des différents gestionnaires de fonds.

Les informations contenues dans le présent document ainsi que dans le(s) Document(s) d'Option d'Investment correspondant(s), en particulier celles relatives aux scénarios de performance et à l'incidence des coûts de l'investissement, sont basées sur les données financières connues au jour de l'établissement des documents en question. L'évolution constante des marchés financiers (à la hausse et/ou à la baisse) pourrait donc impliquer que les informations ainsi communiquées ne seraient plus tout à fait pertinentes au regard de la situation future.